



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE
du Canada

Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Marie-France Kenny

Au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du
développement social et de la condition des personnes handicapées

Dans le cadre de l'étude sur l'exploration du potentiel de la finance sociale au Canada

Ottawa, 23 avril 2015

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Monsieur le président, membres du Comité,

Je tiens à vous remercier d'avoir invité la FCFA à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Marie-France Kenny et je suis accompagnée de notre directrice des liaisons gouvernementales et communautaires, Diane Côté. Nous sommes ici au nom de 2,6 millions de citoyens et de citoyennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires partout au pays.

La FCFA a demandé à comparaître dans le cadre de votre étude parce qu'elle est inquiète. À notre sens, il y a actuellement une course pour déployer la finance sociale dans une variété de programmes et d'initiatives du gouvernement sans qu'on ait pris en compte une variété d'enjeux et de facteurs de grande importance. Je tiens à souligner que nous ne sommes pas ici pour prendre position contre de nouvelles façons de faire, mais plutôt pour apporter des nuances que nous estimons essentielles aux travaux de votre comité.

J'ai parlé de course pour déployer la finance sociale et j'aimerais préciser ma pensée à cet égard. La perception, quand on parle de la finance sociale, c'est qu'il s'agit d'une approche avec laquelle le gouvernement expérimente actuellement de façon très limitée et exploratoire, par le biais de projets pilotes. Mais la réalité est tout autre. Dans les faits, Emploi et Développement social Canada et d'autres institutions fédérales ont déjà transformé leur façon de livrer leurs programmes de subventions et de contributions afin de les rendre plus conformes à des approches qui s'apparentent à la finance sociale. Et même dans le budget fédéral déposé avant-hier, on parle d'accélérateur de finance sociale. Ce n'est pas exploratoire, c'est en voie de devenir un fait accompli.

Je vous donne un exemple concret. L'Initiative d'alphabetisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire fait partie de la Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018. Or, lorsqu'Emploi et Développement social Canada a intégré les investissements de 7,5 millions de dollars prévus sous cette initiative à ses programmes plus généraux, un dérapage s'est produit. D'une part,

l'appel de propositions lancé par le ministère exigeait que les projets soient d'envergure nationale et qu'ils incluent des contributions d'au moins 20 % de source autre que du gouvernement fédéral. D'autre part, cet appel de propositions perdait de vue le lien avec la Feuille de route. Le ministère se contentait de dire qu'il se pourrait qu'il accorde la priorité à des projets axés vers des groupes sous-représentés, dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire mais aussi les Autochtones et les nouveaux arrivants.

Le problème avec l'insistance sur des projets de grande envergure, c'est que les organismes qui sont au service des communautés francophones et acadiennes essuient des refus parce que le public cible est limité et que les résultats escomptés ne sont pas suffisamment prestigieux.

Le problème avec l'insistance sur un partenaire du secteur privé, c'est qu'on néglige de prendre en considération la différence entre le contexte majoritaire et le contexte minoritaire. Dans les communautés francophones et acadiennes, on n'a pas accès à une aussi grande variété de bailleurs de fonds qu'en milieu majoritaire.

Il faut comprendre qu'une des conditions essentielles pour engager le secteur privé dans des initiatives de finance sociale, c'est l'existence d'une masse critique. À preuve, demandez aux grandes entreprises de télécommunications quel est leur intérêt d'étendre la couverture cellulaire ou Internet haute vitesse dans des régions rurales ou éloignées comme La Péninsule de Port-au-Port, à Terre-Neuve, ou le Nord de l'Alberta. Un projet qui peut faire une différence significative pour une communauté francophone de 2 000 habitants sera souvent jugé trop localisé ou pas suffisamment rentable pour une entreprise privée. En fait, puisqu'on veut parler d'innovation, il arrive dans nos communautés que des entreprises sociales soient mises sur pied par les francophones pour combler les vides laissés par le secteur privé. C'est le cas de Baudoux Communications, une entreprise créée chez moi en Saskatchewan pour offrir des services Internet là où il y a des lacunes à cet égard.

Si l'on choisit, pour tout ce qui concerne les communautés de langue officielle en situation minoritaire, de fonctionner par appels de proposition visant des projets de grande envergure avec des contributions du secteur privé, on risque fort de créer des situations où au lieu de recevoir des services en français adaptés à leurs réalités, les citoyens francophones recevront au mieux des services bilingues offerts par des organismes de la majorité, ou encore des services offerts par des organismes du Québec qui comprennent peu nos réalités.

Ce genre de résultat ne répondrait en rien aux obligations qu'ont les institutions fédérales, en vertu de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et d'appuyer leur développement. Des obligations qu'on semble avoir oubliées dans la course vers la finance sociale.

But, as the saying goes, we've seen this movie before. In 2009, the Supreme Court of Canada issued a ruling in a case regarding support for Francophone economic development in Ontario's Simcoe County. At issue was the fact that the government-run Economic Development Corporation of North Simcoe offered identical services in both languages to majority and minority alike, and the Francophone community did not use those services because they didn't fit its specific needs. Rather, the Francophone community had set up a community economic development corporation, CALDECH, which was having trouble getting funding from Industry Canada. In its ruling, the Supreme Court stated that in the spirit of Part IV, the pursuit of substantive equality between both official languages could require, instead of a one-size-fits-all approach, distinct measures tailored to the needs and specific reality of the minority.

In the rush to implement social finance, these principles seems to have been forgotten. What seems to have prevailed is a one-size-fits-all approach, a may-the-strongest-win approach. There has been little attention to, and little interest in, how this was going to impact Francophone minority communities.

Je l'ai dit plus haut, les réalités des communautés francophones et acadiennes font en sorte que de façon générale, les défis sociaux, culturels, économiques et linguistiques sont gérés principalement par des organismes et des institutions à but non lucratif, qui existent par et pour la communauté. Il existe des coopératives et quelques entreprises sociales, mais ce n'est certes pas la règle.

On nous dira que les organismes ont là une belle occasion d'innover et d'adopter de nouvelles façons de faire. Peut-être, mais permettez-moi de vous citer, à cet égard, le rapport présenté à Industrie Canada par MC Consultants concernant la diversification du financement et la culture entrepreneuriale au sein des organismes communautaires. Et je cite : « Dans cette transition vers une plus grande intégration de la culture entrepreneuriale au sein du tissu associatif, il est essentiel pour les organisations de ne pas s'éloigner du mandat premier pour lequel elles ont été créées ».

Nous ne sommes pas en train d'opposer un refus catégorique à toute forme de finance sociale ou d'innovation. Personne ne peut être opposé à des solutions qui permettent de maximiser les impacts et les résultats. Mais nous plaignons pour la prise en compte d'enjeux et de réalités spécifiques qui militent pour des solutions sur mesure plutôt qu'une approche mur à mur. Voilà un an que nous demandons qu'il y ait une étude d'impact, précisément à cette fin.

Il faut à tout le moins se poser certaines questions-clé. Comment des projets de très grande envergure, gérés par des organismes de la majorité, pourront-ils prendre en compte les réalités spécifiques de nos communautés, particulièrement dans les endroits où elles sont très minoritaires? Comment a-t-on pris en compte les besoins particuliers de nos communautés avant de transformer en profondeur les programmes des institutions fédérales, et comment a-t-on consulté nos communautés à cet égard? De quelle façon peut-on apporter des correctifs à cette approche de la finance sociale de manière à ce que les communautés francophones et les organismes qui les servent puissent en bénéficier?

Je termine donc en vous recommandant qu'une étude d'impact soit faite afin de :

- Dresser un inventaire des façons de faire dans nos communautés, d'évaluer les capacités des communautés en matière de partenariats sociaux et, le cas échéant, de créer une banque de partenaires potentiels;
- Identifier les conditions gagnantes, mais aussi les obstacles et les défis pour la réussite d'une approche de partenariat social dans les communautés francophones et acadiennes;
- Identifier sous quelle conditions la finance sociale peut être compatible avec les obligations gouvernementales en matière de langues officielles;
- Consulter les communautés et les organismes qui les servent sur les besoins en termes de renforcement des capacités;
- Formuler des recommandations pour orienter les politiques et les actions des institutions fédérales et des communautés en ce qui a trait à la finance sociale.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.